# France Paint Hosse Association

# PROGRAMME D'ELEVAGE et FUTURITIES FPHA

# Règlement de participation 2010

L'un des objectifs de La France Paint Horse Association (FPHA) est de contribuer au développement de l'élevage du Paint Horse en France et à l'amélioration du niveau des compétitions dédiées à cette race. Pour cela, elle propose aux éleveurs, propriétaires d'étalons et de poulains de participer à un programme d'élevage incitatif, permettant de valoriser la qualité de leur chevaux.

Chaque année, un concours spécifique organisé par la FPHA, dénommé « futurities » permettra d'évaluer les performances des poulains issus du programme d'élevage et de mesurer les progrès accomplis. Des primes et récompenses seront allouées aux meilleurs participants.

# I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut adhérer au programme d'élevage toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, désirant y inscrire un cheval. L'adhérent au programme d'élevage doit être membre de la FPHA. L'inscription d'un étalon ou d'un poulain est effective lorsque les conditions requises sont intégralement respectées et les frais d'inscription réglés. Elle suppose l'adhésion au présent règlement.

#### II. ETALONS

L'inscription d'un étalon est renouvelable annuellement.

Les étalons Paint Horse, Quarter Horse ou Pur-sang doivent être régulièrement enregistrés sur la liste des étalons autorisés à reproduire par l'APHA (cf. RG 105 du Rule Book).

Les étalons stationnés sur le territoire français doivent être agréés à la monte publique et en possession de leur carnet de saillie.

Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui.

# Trois dispositifs d'inscription sont possibles:

- 1. Vente de saillies au profit du programme d'élevage : La FPHA met en vente, au profit du programme d'élevage et suivant un dispositif d'enchère, une saillie de l'étalon inscrit. Le montant de la mise à prix de la saillie est égal à la moitié de son prix public. L'inscription de l'étalon doit être effectuée avant le 30 janvier de chaque année.
- \* Seuls les étalons pour lesquels une saillie a été vendue sont inscrits au programme d'élevage de l'année de référence.
- \* Les étalons dont la saillie n'a pas trouvé acquéreur peuvent être inscrits moyennant la cotisation prévue ci-dessous.
- 2. **Cotisation fixe :** Le propriétaire de l'étalon verse une cotisation annuelle fixée par la FPHA. L'inscription de l'étalon doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup>juillet de chaque année. Au delà de cette date, l'inscription reste possible à tout moment, avec effet rétroactif sur l'année, moyennant une augmentation du tarif d'inscription de 50% jusqu'au 31 Décembre de l'année de référence.
- 3. **Cotisation à posteriori :** Le propriétaire inscrit de façon rétroactive son étalon au programme d'élevage. Il permet par là l'engagement tardif des produits de son étalon. L'augmentation du tarif d'inscription est fixée à 200% du tarif de l'année de référence plus 100 Euros par année supplémentaire suivant la classe d'age d'engagement du produit
  - ex: Un produit à engager en trail 3 ans =  $600^{E}$  (soit 200%) +  $400^{E}$  (soit 4ans de retard x  $100^{E}$ ) Un produit à engager en weanling =  $600^{E}$  (soit 200%) +  $100^{E}$  (soit 1 an de retard x  $100^{E}$ ) Un produit à engager en Yearling =  $600^{E}$  (soit 200%) +  $200^{E}$  (soit 3 ans de retard x  $100^{E}$ )

NB: Dans tous les cas, les conditions de saillie et de pension, le cas échéant, sont établies entre l'étalonnier et l'acquéreur de la saillie. La FPHA décline toute responsabilité en cas de litige survenant à cette occasion. L'exactitude des renseignements indiqués sur la fiche de présentation de l'étalon n'engage que son propriétaire.

#### III. POULAINS

L'inscription est renouvelable annuellement.

Le pré- requis à l'inscription pour un poulain est d'avoir au minimum son Père inscrit au programme d'élevage dans les années correspondantes à sa tranche d'age.

WEANLING	Année du concours -1
YEARLING	Année du concours -2
2 ans	Année du concours -3
3 ans	Année du concours -4

Une fois ce pré-requis rempli les conditions ci-dessous s'appliquent.

# Conditions d'inscription

Pour être inscrit, un poulain doit être :

- -né en France, quelle que soit la nationalité de l'étalon;
- -enregistré auprès de l'APHA et en possession de son certificate of registration;
- -enregistré au sein du registre français du Paint Horse. ou bien.
- -né à l'étranger, mais issu d'un étalon enregistré en France au sein du registre français du Paint Horse au moment de la saillie;
- -enregistré auprès de l'APHA et en possession de son certificate of registration.

Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui.

Les frais d'inscription annuels des poulains sont fixés par la FPHA.

### IV. EPREUVES FUTURITIES

Pour pouvoir concourir lors des « futurities », un poulain et son Père doivent être inscrits au programme d'élevage. Le concours se déroule conformément aux règles du « Rule Book » APHA. Par dérogation au «Rule Book» aucune distinction n'est faîte 'dans les classes « futurities », entre les chevaux inscrits dans le registre « Regular » et ceux inscrits dans le registre « Solid Paint Bred /Breeding Stock ». Les concurrents et les propriétaires doivent être membres de la FPHA et à jour de leurs cotisations. Les droits d'entrée dans chaque classe sont fixés chaque année par la FPHA

### **DESCRIPTION DES CLASSES**

- 1 **CLASSES « HALTER »** ouvertes aux chevaux de 0 à 2 ans
  - -weanling stallion, mare (poulains de l'année : mâle, femelle) ;
  - -yearling stallion, mare, gelding (yearlings: male, femelle, hongre)
  - -two years stallion, mare, gelding (2 ans: male, femelle, hongre).
- 2 **CLASSES « PERFORMANCES »** ouvertes aux chevaux de 3 ans
  - -western Pleasure 3 ans; -trail 3 ans;
  - -hunter Under Saddle 3 ans; -reining 3 ans;

# **DOTATIONS ET TABLEAU DE REPARTITION**

La dotation annuelle des « futurities » sera constituée du produit des saillies vendues l'année précédente au concours et du montant des inscriptions au programme d'élevage. Cette dotation globale sera minorée de 10%, conservée par la FPHA, pour les frais de gestion du programme d'élevage. (Primes aux années suivantes)

La somme du montant des classes sera attribuée pour partie aux classes de l'année qui n'ont pas été provisionnée les années précédentes et comme fond de dotation pour les classes non provisionnées des années suivantes.

Chaque classe se verra allouer une part de la dotation restante au prorata du nombre de chevaux inscrits dans la classe.

\* Les classes Wealing se verront partagées si plus de 15 inscrits, en 2 catégories d'age : Early (précoce) Late (tardif). La date de partage est fixée au 15 Avril.

Les gains obtenus par les poulains seront versés à concurrence de :

- 15% au propriétaire de l'étalon,
- 15% à la personne ayant inscrit le poulain,
- 85% au propriétaire du poulain qui a concouru.
- \* Les primes au propriétaire seront versées au propriétaire effectif du cheval au jour de l'inscription aux « futurities » (transfert report et modification de carte d'immatriculation SIRE effectués).
- \* Les primes seront versées avant le 31 décembre de l'année de participation au concours.

# Tableau de répartition des primes à l'intérieur de chaque classe

Nb entréesClassement	1	2	3	4	5	6
1	100%	60%	50%	48%	45%	40%
2		40%	30%	28%	25%	24%
3			20%	16%	15%	14%
4				8%	10%	10%
5					5%	7%
6						5%

### TITRE HONORIFIQUE

Seul le vainqueur d'une classe « futurity » composée au minimum de 3 chevaux pourra se prévaloir du titre « FPHA *ANNEE* CHAMPION FUTURITIES classe xxxxxx »

## **TARIF 2010**

Inscription d'un Etalon : 200€ Inscription d'un poulain : 50€

Par classe: tarif d'une classe open adhèrent FPHA

Frais de dossiers: idem à ceux du concours de support du futurity